

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE LA  
SEANCE DU 20 MARS 2006  
DU CONSEIL DE FONDATION  
(Genève, Hôtel Intercontinental, 9h30 – 13h00)**

**Président :**

Genève	M. Guy-Olivier Segond, Président du Comité exécutif
Sénégal	M. Amadou Top, Conseiller du Président du Sénégal, Vice - Président du Comité exécutif

**Participants gouvernements :**

Algérie	M. Boualem Sedki, Ministre Plénipotentiaire	<b>représente</b> S.E. M. Idriss Jazaïry Ambassadeur, Mission permanente de l'Algérie
Burkina Faso	Mme Elise Balina, Conseiller	<b>représente</b> M. Moussa B. Nebié Ministre conseiller, Mission permanente du Burkina Faso
Chine	S.E. Mr. Sha Zukang Ambassadeur, Mission permanente de la République populaire de Chine  <b>accompagné par</b> M. Yang Xiaokun, Ministre Conseiller	
France	M. Marc Giacomini, Ministre Conseiller M. Gilles Barrier, Ministre Conseiller	<b>représentent</b> S.E. M. Jean-Maurice Ripert Ambassadeur, Mission permanente de la France
Ghana	S.E. Kwame Bawuah-Edusei Ambassadeur, Mission permanente du Ghana	
Kenya	M. Philippe Owada, Ministre Conseiller	<b>représente</b> S.E. Mme Amina Mohamed Ambassadeur, Mission permanente du Kenya
Maroc	M. Nour-Eddine Halhoul, Minsitre Conseiller	<b>représente</b> S.E. M. Mohammed Loulichki Ambassadeur, Mission permanente du Maroc
Nigeria	M. Ayuba Kadafa, Ministre conseiller	<b>représente</b> S.E. M. Joseph U. Ayalogu Ambassadeur, Mission permanente du Nigeria
République Dominicaine	Mme Elisabeth Ruiz, Ministre Conseiller	<b>représente</b> Mme Margarita Cedeño de Fernández Première Dame de la République Dominicaine

**Participants organisations internationales :**

OIF	S.E. Ambassadeur Libère Bararunyereste M. Pietro Sicuro, Directeur INTIF M. Christophe Malone	<b>représentent</b> S.E. M. Abdou Diouf Secrétaire général de l'OIF
-----	---	---

**Participants villes et régions :**

Dakar	M. Pape Diop, Maire de Dakar <b>accompagné par</b> M. Sadio Diatta, Chef du Protocole, Ville de Dakar	
Lyon	M. Pierre-Alain Muet, Maire Adjoint de la Ville de Lyon M. Jean Pouly, Responsable de la mission Solidarité Numérique Internationale, Ville de Lyon	<b>représentent</b> M. Gérard Collomb Sénateur - Maire de la Ville Lyon
Pays basque	M. Ramon Peñagaricano, Directeur SPRI	<b>représente</b> M. Juan José Ibarretxe Président du Pays Basque
Piémont	Mme Julia Marcone, Responsable des Affaires Internationales, Région du Piémont M. Gian Paolo Morello, Directeur, Agence de coopération des collectivités locales M. Luca Giliberti, Chargé de mission, Agence de coopération des collectivités locales	<b>représentent</b> Mme Mercedes Bresso Présidente de la Région du Piémont

**Participants société civile :**

Société civile Afrique	Mme Nnenna Nwakanma, Membre du Conseil de Fondation	
Société civile Amérique latine	M. Paolo Lima, Président RITS,	<b>représente</b> M. Daniel Pimienta Membre du Conseil de Fondation

**Secrétariat exécutif du FSN:**

M. Alain Clerc, Secrétaire exécutif, FSN
Mme Elena Ursache, Chargée de mission, FSN
Mme Hélène Herdt, Assistante, FSN
Mme Tania Zinoviev, Assistante (intérim)
M. Mehdy Davary, Ingénieur systèmes, FSN
M. Denis Inkei, Consultant en communications, FSN

**Observateurs :**

Mme Louise Lasonde, Secrétaire exécutive, Agence Internationale de Solidarité Numérique (ASN)
Mme Viola Krebs, Directrice, ICVolunteers

**Excusés :**

M. Christian Ferrazino, Conseil administratif de Genève, porte-parole du FSN
M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris
M. Sisinio Eyebe Chargé d'affaires, Mission permanente de Guinée équatoriale
M. Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône Alpes
M. Roberto Salcedo Maire de Saint Domingue

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une brève introduction du Président souhaitant la bienvenue aux membres, l'ordre du jour est adopté.

## 2. INSTANCES ET MEMBRES

### 2.1 Constitution des instances

#### a) Conseil de fondation

Après discussion, il est décidé, sur la base d'explications écrites du notaire du 17 mars 2006 (cf. annexe 1), que, pour cette première séance, les membres du Conseil de fondation sont les membres présents. Au fur et à mesure des adhésions et des désignations, le Conseil de fondation sera complété conformément à l'article 8 des statuts.

#### b) Comité exécutif

Le comité exécutif se compose actuellement :

- du Président du Conseil de fondation, Monsieur Guy-Olivier Segond ;
- du Vice-président du Conseil de fondation, Monsieur Amadou Top ;

#### c) Comité scientifique

Le Secrétaire exécutif mentionne qu'il a demandé aux Commissions régionales des Nations Unies de proposer deux experts par région, soit un homme et une femme. Sans nécessairement appartenir aux Etats membres du Fonds, ces experts devront être des spécialistes reconnus dans leur domaine d'activités.

Le Secrétaire exécutif communiquera aux membres du Conseil la liste des experts proposés par les Commissions régionales.

#### d) Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif se compose actuellement :

- du Secrétaire exécutif, Monsieur Alain Clerc ;
- d'une Chargée de mission, Madame Elena Ursache ;
- d'un Ingénieur systèmes, Monsieur Mehdy Davary ;
- d'une Assistante, Madame Hélène Herdt.

### 2.2 Membres

#### a) Membres fondateurs

La liste des Membres fondateurs, dans son état au 17 mars 2006, est adoptée par le Conseil.

#### b) Définition de la qualité de Membre fondateur

Après discussion de la proposition du Comité exécutif du 20 février 2006, le Conseil de fondation décide :

- i) de fixer le nombre maximum de Membres fondateurs à 12 Etats par région du monde ;
- ii) de porter la date limite pour être Membre fondateur du FSN au 31 décembre 2007, pour autant que le nombre de 12 Etats soit atteint pour chacune des 5 régions du monde. Cette question sera réexaminée lors du prochain Conseil de Fondation.

Après plusieurs interventions, le Conseil décide de reprendre au cours de sa prochaine séance la réflexion sur la qualité de Membre fondateur. Il charge le Comité exécutif et le Secrétariat exécutif de lui faire des propositions.

c) Etat des contributions

Le Secrétaire exécutif présente la liste des contributions des membres fondateurs, dans son état au 17 mars 2006. Il lance un appel aux Membres fondateurs qui n'ont pas encore payé leurs contributions.

Répondant à plusieurs interventions, le Secrétaire exécutif explique qu'il est possible, dans certains cas limités, de s'acquitter de la contribution de Membre fondateur en prestations plutôt qu'en espèces. Tel est le cas, par exemple, de la République dominicaine et de la Ville de Saint-Domingue, qui ont choisi d'organiser une Conférence ministérielle des Etats Américains consacrée aux technologies de l'information et au Fonds mondial de Solidarité Numérique (4-6 juin 2006).

Le Secrétaire exécutif informera le Conseil des prestations en nature effectuées par des membres lors de chaque séance.

Sur la base de ces explications, le Conseil adopte la liste des contributions des Membres fondateurs dans son état au 17 mars 2006.

### **3. RAPPORT DE POLITIQUE GENERALE DU PRESIDENT**

Le Président présente son rapport de politique générale, du 16 mars 2006, qui porte sur 16 mois d'activités, du 6 septembre 2004 au 31 décembre 2005. Il commente la mise en place du Fonds, le principe d'alimentation du Fonds, le principe d'intervention du Fonds, la construction du soutien politique, les accords de coopération et les projets pilotes. Enfin, il trace quelques perspectives pour passer du soutien politique à l'engagement juridique et élargir l'action du Fonds des collectivités publiques aux entreprises privées tout en établissant, à l'interne, des procédures d'examen, de sélection et de contrôle des projets qui soient simples, efficaces et stables.

Les membres du Conseil soulignent l'ampleur et la qualité du travail accompli par le Comité exécutif, le Secrétaire exécutif et l'équipe administrative, technique et financière.

Le Conseil adopte le rapport de politique générale du Président. Il décide également de mieux mettre en valeur à l'avenir le rôle des organisations internationales qui, comme l'OIF, sont Membres fondateurs du Fonds.

### **4. RAPPORT D'ACTIVITES 2005**

Le Secrétaire exécutif présente le rapport d'activités 2005, du 17 mars 2006, qui s'étend du 6 septembre 2004 au 31 décembre 2005. Il passe en revue la stratégie interne (mise en place, inauguration, constitution des instances, affaires administratives et financières, projets pilotes) et la stratégie externe (identité visuelle, soutiens politiques, accords de coopération, mise en œuvre de la contribution de solidarité numérique, etc.).

Répondant aux questions portant sur l'utilisation de 126.000 euros destinés à financer un projet en République dominicaine, le Secrétaire exécutif indique qu'il s'agit d'un projet proposé par AIDSETI, pour lequel le matériel nécessaire a été acheté. L'exécution de ce projet ayant dû être suspendue, le matériel, propriété du Fonds, est actuellement en stock.

Le Conseil décide que le rapport d'activités 2005 doit être complété sur ce point.

Répondant aux questions portant sur les liens entre le Fonds et l'Agence de Solidarité Numérique mise en place par la Ville de Lyon, le Président indique que ces deux instances sont juridiquement distinctes et indépendantes l'une de l'autre. Le Fonds étant une institution de financement de projets,

il doit recourir à des collaborations extérieures pour l'examen, la sélection et le contrôle des projets. L'Agence de Solidarité Numérique est l'une des instances auxquelles le Fonds peut recourir.

Le Conseil adopte le rapport d'activités 2005, complété par un paragraphe consacré au projet qui avait été prévu en République dominicaine.

## **5. COMPTES 2005**

### **5.1 Compte de pertes et profits 2005**

Le Président passe en revue, ligne par ligne, l'intitulé des rubriques et les montants du compte pertes et profits 2005, qui s'étend du 6 septembre 2004 au 31 décembre 2005. Au cours de cet examen détaillé, le trésorier apporte les explications et précisions nécessaires.

### **5.2 Bilan**

Le Président passe en revue, ligne par ligne, l'intitulé des rubriques et les montants du bilan au 31 décembre 2005. Au cours de cet examen détaillé, le trésorier apporte les explications et précisions nécessaires.

### **5.3 Rapport de l'organe de contrôle**

Le représentant de l'organe de révision donne lecture du rapport de l'organe de contrôle, du 7 mars 2006, qui est remis, daté et signé, à chacun des membres du Conseil. Il recommande d'approuver les comptes.

### **5.4 Discussion et adoption**

Répondant à plusieurs questions sur l'application de la contribution de solidarité numérique, le Président indique que l'application de ce nouveau mécanisme par la Ville de Genève a permis d'en vérifier la faisabilité, même si les sommes recueillies sont encore modestes. D'autres institutions établies à Genève, comme le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN), les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) ou la Caisse de retraites des fonctionnaires genevois ont décidé d'introduire la contribution de solidarité numérique en 2006. Le Président propose de reprendre la discussion au point 8 de l'ordre du jour.

Après avoir demandé à l'organe de contrôle de s'adresser dorénavant aux hommes et aux femmes dans ses écritures, le Conseil adopte le compte de pertes et profits 2005 et le bilan 2005.

## **6. PROGRAMME DE TRAVAIL 2006**

Le Secrétaire exécutif présente le programme de travail 2006, du 20 mars 2006, en traitant les questions relatives aux instances, aux activités extérieures, aux conférences internationales, aux activités opérationnelles et aux affaires internes.

La discussion porte sur deux points principaux :

- d'une part, le Conseil considère que l'année 2006 doit être consacrée à la consolidation de la dimension internationale du Fonds, à la promotion du mécanisme de la contribution de solidarité numérique, à sa mise en œuvre effective et à l'obtention de contributions du secteur privé ;
- d'autre part, à la mise en place des procédures d'identification, de sélection et de contrôle des projets à financer.

Répondant aux questions, le Secrétaire exécutif précise que le Fonds disposera prochainement d'une version mise à jour du site web, permettant de télécharger des formulaires de présentation de projets et appelant les aspects essentiels des règles de sélection.

Résumant la discussion, le Président indique que l'année 2006 doit se développer autour de 4 priorités :

- a) passer du soutien politique à l'engagement concret ;
- b) étendre l'action du secteur public au secteur privé en s'appuyant notamment sur le World Economic Forum (WEF) ;
- c) préparer un traité international sur le financement de la solidarité numérique par lequel les Etats nationaux signataires autoriseraient les collectivités locales et les pouvoirs publics qui le souhaitent à mettre en œuvre la contribution de solidarité numérique ;
- d) établir des procédures d'examen, de sélection et de contrôle des projets qui soient simples, efficaces et stables ;
- e) financer les projets sélectionnés en respectant un certain équilibre régional.

Après avoir décidé de soumettre les accords de coopération aux membres du Conseil pour approbation avant de procéder à leur signature, le Conseil adopte le programme de travail 2006.

## **7. BUDGET 2006**

Le Président passe en revue, ligne par ligne, l'intitulé des rubriques et les montants du projet de budget 2006. Au cours de cet examen détaillé, le trésorier apporte les explications et précisions nécessaires.

Répondant aux questions posées sur les recettes attendues de l'application de la contribution de solidarité numérique, le Président rappelle qu'il est difficile de faire des prévisions sérieuses, compte tenu des statuts politiques et juridiques variables des collectivités locales. Il souligne que le budget 2006 a été construit sur une base prudente tant du côté des recettes que du côté des dépenses.

Au terme de la discussion, le Conseil adopte le budget 2006.

## **8. CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DE LA SOLIDARITE NUMERIQUE**

Le Secrétaire exécutif commente la note du 20 mars 2006 sur le projet de Conférence internationale sur le Financement de la Solidarité Numérique : la mise en œuvre de la contribution de solidarité numérique de 1% peut provoquer, dans divers Etats, des difficultés juridiques liées aux statuts des collectivités locales et aux adaptations nécessaires des législations nationales. Pour surmonter ces difficultés, il faut envisager une Conférence internationale destinée à adopter un traité international par lequel les Etats signataires autoriseraient les collectivités locales et les pouvoirs publics qui le souhaitent à mettre en œuvre la contribution de solidarité numérique.

La discussion porte sur la stratégie de promotion de cette conférence internationale. Pour qu'elle obtienne le succès escompté, cette conférence ne doit en effet pas dépendre des réunions techniques consacrées aux technologies de l'information, mais s'inscrire clairement dans les Objectifs de Développement du Millénaire et dans la problématique des nouveaux mécanismes de financement du développement.

De façon plus limitée, la discussion porte également sur les directives européennes en matière de marchés publics qui pourraient entrer en contradiction avec un traité international.

Tout en étant conscient des diverses difficultés, le Président relève que la contribution de solidarité numérique est compatible avec les accords internationaux sur les marchés publics dans la mesure où elle n'entraîne pas de distorsion de concurrence. Par ailleurs, le Commissaire européen au Développement prend une part active à la discussion sur les nouveaux mécanismes de financement du développement.

Après avoir pris note que des discussions sont en cours avec quelques Etats intéressés à accueillir cette conférence, le Conseil soutient le projet présenté par le Secrétaire exécutif.

## **9. PROCEDURES D'IDENTIFICATION, DE SELECTION ET DE CONTRÔLE DES PROJETS**

Le Président présente la note du 15 mars 2006, relative aux aspects essentiels de la procédure de traitement des demandes de financement, qui distingue trois phases principales, soit :

- d'abord, l'examen sommaire et l'entrée en matière ;
- ensuite l'examen détaillé effectué par une instance extérieure et la décision du Comité exécutif ;
- enfin, la procédure de suivi du bon déroulement du projet et le rapport final d'évaluation.

Lorsque le projet détaillé de procédure de traitement des demandes de financement sera achevé, il sera transmis à tous les membres du Conseil pour commentaires, corrections et modifications. Il sera ensuite adopté, dans sa version définitive, par un vote par correspondance avant le 30 juin 2006.

Le Conseil adopte la procédure proposée par le Président et les aspects essentiels de la procédure. Il demande d'ores et déjà :

- que les rapports d'évaluation des projets soient publiés sur le site du Fonds ;
- que la procédure tienne compte de la promotion de l'acquisition locale du matériel et du recours aux compétences locales.

## **10. PROJETS**

### **10.1. Projets pilotes en cours**

Le Secrétaire exécutif donne une brève information sur les projets pilotes en cours.

### **10.2. Demandes de financement présentés**

Le Secrétaire exécutif commente la liste des demandes de financement présentées, du 17 mars 2006. Il précise que les demandes de financement présentées seront à l'avenir publiées sur le site du Fonds. Compte tenu du nombre important de demandes africaines, il souligne que le Fonds doit améliorer sa promotion en Asie et en Amérique latine, notamment à l'occasion de l'adhésion de la République populaire de Chine au Fonds en tant que Membre fondateur, et de la Conférence de Saint-Domingue.

Le Conseil prend acte de la liste des demandes du 17 mars 2006.

## **11. DIVERS**

### **11.1. Modification des statuts**

Le Fonds a reçu des demandes de modifications des statuts, visant à mentionner explicitement la représentation des collectivités locales et des organisations internationales au Conseil de fondation. Compte tenu de la lourdeur de la procédure de modification des statuts, le Président propose de laisser cette question en suspens et de procéder à une modification des statuts après la Conférence internationale sur le financement de la solidarité numérique.

Le Conseil approuve cette proposition.

### **11.2. Calendrier des manifestations internationales**

Le Conseil prend acte du calendrier des manifestations internationales, du 17 mars 2006.

### **11.3. Prochaine réunion du Conseil de fondation**

La date de la prochaine réunion du Conseil sera fixée en fonction de la date de la Conférence internationale sur le financement de la solidarité numérique : si celle-ci a lieu avant le 31 décembre 2006, le Conseil se réunira dans les 3 premiers mois de 2007 ; à défaut, le Conseil se réunira avant le 31 décembre 2006.

### **11.4. Vérification des comptes**

Sous réserve de l'accord de leurs mandants respectifs, le Conseil nomme comme vérificateurs aux comptes :

- a) Monsieur Boualem Sedki, Ministre Plénipotentiaire, Mission permanente d'Algérie, représentant de la République algérienne ;
- b) Monsieur Jean Pouly, Responsable de la mission Solidarité Numérique Internationale, Ville de Lyon.

### **11.5. Version espagnole**

Le Conseil décide que tous les documents mis à disposition pour cette première séance seront mis sur le site web en versions française, anglaise et espagnole.

### **11.6. Organisation internationale de la francophonie**

Le Conseil décide de remplacer la dénomination « Agence intergouvernementale de la francophonie » par la dénomination « Organisation Internationale de la francophonie » dans toutes les publications du Fonds.

### **11.7. Messages**

Le Président donne connaissance

- a) du message de Madame M. Bresso, Présidente de la Région du Piémont du 20 mars 2006 (cf. annexe 2) ;
- b) du message de la Délégation aux Usages de l'Internet de la République française, du 17 mars 2006 (cf. annexe 3). La Charte éthique proposée par les autorités françaises sera traduite en anglais et en espagnol et sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil pour discussion et approbation.

Après avoir remercié les participants et les interprètes, le Président lève la séance à 13h15.

